



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU JEUDI 13 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE TREIZE AVRIL A 20H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DU MALESHERBOIS, LEGALEMENT CONVOQUE LE SIX AVRIL DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DAUVILLIERS, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BERTHELOT CHRISTINE, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, DESTIN, FAUTRAT, FOUSSARD, LE GAL, LONGCHAMP, MATONDO, MEIGNANT, MOLVEAUX, PASQUET, ROQUET, ROSSI, SABY, VAQUIE ET MM. AMANY, BERCHER FABIEN, BERCHER HERVÉ, BIGNET, BOSSARD, BOUCHET, BRANCHE, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CIRET, CITRON, COLIN, COUDRAY, GAULTIER, GIRARD, GIRAUD, GODEFROY, GOMBAULT, GUERIN, HUET, LEDUR, LELE, MARCHAND, MATIGNON, MERCIER, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU SEBASTIEN, ROUSSEAU FABRICE, ROUX, SENET ET VALLADE.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : MME BAFFOY A MME PASQUET, MME BECHU A MME ROSSI, MME BERTHELOT ISABELLE A MME BERTHELOT CHRISTINE, MME BUFFETEAU A MME VAQUIE, M. DELMOND A M. SENET, M. DUFRENNE A MME FAUTRAT, M. DUQUENOY A M. CIRET, M. GAUCHER A MME LE GAL, M. GAURAT A MME DAUVILLIERS, MME PIAU A M. GUERIN, M. POINCLOUX LUC A M. POINCLOUX MAXIME, M. ROUSSEAU ALAIN A M. MERCIER, M. ROUSSEAU BENOIT A M. GOMBAULT, M. ROUSSEAU FRANCK A M. CHANCLUD, MME SONATORE A M. CATINAT (MANCHECOURT), M. THERET A M. MARCHAND, M. VALOGNES A M. ROUSSEAU SEBASTIEN.

ETAIENT ABSENTS : MMES BAUDOIN, BISON, DELACUVELLERIE, DURONSSOY, HOUDOUX, LANZAROTTI, LE GOURRIEREC, MARCHAND, RODRIGUES DE SOUSA, SLOBADZIAN ET MM. CATINAT (LABROSSE), FAURIE, GAGNEPAIN, GLACE, GRAMOSO, HERTZOG, LATCHERE, LEBLANC, LETURGIE, MANIAK, MARTIN, PINTAT ET TELLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MATONDO.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	88
PRESENTS :	48
POUVOIRS :	17
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	23
VOTANTS :	65

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCISION N° 17-195 DU 3 FEVRIER 2017.**
« RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE DE NANGEVILLE ».

- **DÉCISION N° 17-207 DU 9 FEVRIER 2017.**
« RELATIVE A LA MISSION DE MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE ».

- **DÉCISION N° 17-209 DU 15 FEVRIER 2017.**
« CONCERNANT LA RESTAURATION DES FONTS BAPTISMAUX DE L'EGLISE DE MALESHERBES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET ».

- **DÉCISION N° 17-219 DU 6 MARS 2017.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION – M. MHUN ».
- **DÉCISION N° 17-231 DU 14 MARS 2017.**
« RELATIVE A L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES ACTIONS CULTURELLES – GRAND ÉCRIN ».
- **DÉCISION N° 17-232 DU 14 MARS 2017.**
« RELATIVE A L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE D'AVANCES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES ».
- **DÉCISION N° 17-235 DU 15 MARS 2017.**
« CONCERNANT LE MARCHÉ 17P004T – TRAVAUX DE REPRISE TECHNIQUE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET DE REMISE EN TERRAIN NU, DE CONSTRUCTION DE CAVEAUX ET D'UN OSSUAIRE, D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR ».
- **DÉCISION N° 17-237 DU 16 MARS 2017.**
« CONCERNANT L'ACCORD CADRE DE SERVICE A BONS DE COMMANDE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS POUR LA CRECHE AVEC PAIN, Y COMPRIS ACCOMPAGNANTS ».
- **DÉCISION N° 17-238 DU 20 MARS 2017.**
« CONCERNANT LA CONVENTION DE FORMATION CATEC ESPACE CONFINE ».
- **DÉCISION N° 17-239 DU 22 MARS 2017.**
« RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OSSUAIRE AU CIMETIERE COMMUNAL DE MAINVILLIERS ».
- **DÉCISION N° 17-240 DU 22 MARS 2017.**
« RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE REPRISE DE SEPULTURES PERPETUELLES EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE COMMUNAL DE NANGEVILLE ».
- **DÉCISION N° 17-244 DU 27 MARS 2017.**
« RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » 2017 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE ISOTHERMIQUE POUR LE BASSIN D'APPRENTISSAGE FIXE DE MALESHERBES ».
- **DÉCISION N° 17-245 DU 27 MARS 2017.**
« RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » 2017 CONCERNANT DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE L'AGENDA AD'AP ».
- **DÉCISION N° 17-248 DU 15 MARS 2017.**
« CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DU LOIRET DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION « PROMENEURS DU NET », UNE PRESENCE EDUCATIVE SUR INTERNET ».
- **DÉCISION N° 17-249 DU 15 MARS 2017.**
« CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DU LOIRET DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2017 – AXE ACCOMPAGNER LES PROBLEMATIQUES TERRITORIALES ».
- **DÉCISION N° 17-250 DU 28 MARS 2017.**
« PORTANT ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES SERVICE SCOLAIRE – ALSH, ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ».

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GÉNÉRALES.

17-04-AFG-01 REMPLACEMENT DE M. GARCIA AU SEIN DE LA COMMISSION « ACCESSIBILITE » - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** en remplacement de M. GARCIA, M. David MERCIER membre de la commission « accessibilité ».
- **PRECISE** que cette nomination est valable jusqu'à délibération contraire ou renouvellement intégral du Conseil Municipal.

❖ FINANCES.

17-04-FIN-01 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS –BUDGET PRINCIPAL.

Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2016 du budget principal « Le Malesherbois ».
- **ARRETE** le compte administratif 2016 du budget principal « Le Malesherbois ».
- **CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 1 116 456,68 euros en section de fonctionnement et excédentaire de 954 476,09 euros en section d'investissement.
- **CONSTATE** 248 606,96 euros de restes à réaliser.
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de xxx euros en excédent d'exploitation reporté (F/R002) au budget principal « Le Malesherbois ».
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de xxxx euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget principal « Le Malesherbois ».

17-04-FIN-02 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2016 du budget annexe de l'eau.
- **ARRETE** le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau.
- **CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 1 435 208,40 euros en section d'exploitation et excédentaire de 678 120,77 euros en section d'investissement.
- **CONSTATE** 131 974.55€ de restes à réaliser.

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 1 435 208.40 euros en excédent d'exploitation reporté (F/R002) au budget annexe de l'eau.
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 678 120.77 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'eau.

17-04-FIN-03 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2016 du budget annexe de l'assainissement.
- **ARRETE** le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement.
- **CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 393 695,12 euros en section d'exploitation et excédentaire de 851 170,11 euros en section d'investissement.
- **CONSTATE** 33 937,25 euros de restes à réaliser.
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 393 695.12 euros en excédent de fonctionnement reporté (F/R002) au budget annexe de l'assainissement.
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 851 170.11 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'assainissement.

17-04-FIN-04 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DU SPANC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2016 du budget annexe du SPANC.
- **ARRETE** le compte administratif 2016 du budget annexe du SPANC.
- **CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 7 543,34 euros en section d'exploitation et excédentaire de 1 510,50 euros en section d'investissement.
- **CONSTATE** l'absence de restes à réaliser.
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 7 543,34 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe du SPANC.
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 1 510,50 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe du SPANC.

Retour de Mme le Maire pour la fin des débats.

17-04-FIN-05 BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (43 pour, 6 contre et 16 abstentions) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du de la commune du Malesherbois.

- **VOTE** les crédits par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.
- **PRECISE** qu'un état spécial des Communes déléguées figurera en annexe du budget.

17-04-FIN-06 BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Sortie de M. BOSSARD.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du Service Public de l'Assainissement collectif équilibré en dépenses et en recettes joint à la présente délibération.
- **VOTE** les crédits par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

Retour de M. BOSSARD.

17-04-FIN-07 BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du Service public de Production et de Distribution de l'Eau potable équilibré en dépenses et en recettes joint à la présente délibération.
- **VOTE** les crédits par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

17-04-FIN-08 BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DU SPANC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du Service Public de l'Assainissement non collectif équilibré en dépenses et en recettes joint à la présente délibération.
- **VOTE** les crédits par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

17-04-FIN-09 VOTE DES TAUX.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (43 pour, 9 contre et 13 abstentions) :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition 2017 pour la commune du Malesherbois :
 - Taxe d'habitation : 16 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 21.3 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 27.43 %
- **VOTE** un produit fiscal attendu de : **3 917 670 euros.**

❖ **CULTURE-ANIMATION-LOISIRS-VIE ASSOCIATIVE.**

17-04-CAL-01 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES DE COUDRAY » AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

Mme MATONDO a quitté la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Comité des Fêtes de Coudray » au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 400,00 € (quatre cents euros).

- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

17-04-CAL-02 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « COMITE D'ANIMATION DE LABROSSE » AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

MM. Fabrice ROUSSEAU et Maxime POINCLoux, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Comité d'Animation de Labrosse » au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 200,00 € (deux cents euros).
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

Retour de Mme MATONDO.

17-04-CAL-03 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « COMITE D'ANIMATION LE NANGEVILLOIS » AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

M. CIRET, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Comité d'Animation Le Nangevillois » au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 350,00 € (trois cent cinquante euros),
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

17-04-CAL-04 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES DE MANCHECOURT » AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

MM. Fabien BERCHER et CATINAT (Manchecourt), membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Comité des Fêtes de Manchecourt » au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 360,00 € (trois cent soixante euros).
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

17-04-CAL-05 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES DE MAINVILLIERS » AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

Mme ROQUET et M. GAULTIER, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Mme MOLVEAUX ne souhaite pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Comité des Fêtes de Mainvilliers » au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 400,00 € (quatre cents euros).
- **PRECISE** que, compte tenu de l'avance de subvention de fonctionnement accordée par la Délibération 16-12-CAL-02 d'un montant de 150,00€, il convient de verser le solde restant dû à savoir la somme de 250,00 € (deux cent cinquante euros) au titre de la Subvention de fonctionnement pour l'année 2017.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

17-04-CAL-06 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES D'ORVEAU-BELLESAUVE » AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

Mme CLOUZEAU, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Comité des Fêtes d'Orveau-Bellesauve » au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 1 500,00 € (mille cinq cents euros),
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

❖ **VIE SPORTIVE.**

17-04-SPO-01 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « SOCIETE SPORTIVE DE SERMAISES » AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

M. Fabrice ROUSSEAU, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention de fonctionnement à l'association « Société Sportive de Sermaises » au titre de l'exercice 2017.

17-04-SPO-02 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LE RABOLIOT » AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

Mme CLOUZEAU ainsi que MM. Fabrice ROUSSEAU, Sébastien ROUSSEAU et David MERCIER ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (60 pour et 1 abstention) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 300,00 € (trois cents euros) à l'association « Le Raboliot » au titre de l'exercice 2017.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

17-04-SPO-03 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A « L'ASSOCIATION A FORME COMMUNALE DES CHASSEURS DE MANCHECOURT » AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

Mme LONGCHAMP a quitté la salle.

MM. CATINAT (Manchecourt), MERCIER et Sébastien ROUSSEAU, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Communale des Chasseurs de Manchecourt » au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 660,00 € (six cent soixante euros).
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

17-04-SPO-04 SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB MALESHERBOIS ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Tennis Club Malesherbois » une subvention d'équipement d'un montant de 432,40 € (quatre cent trente-deux euros et quarante cents) pour la réalisation de l'opération « Achat de Balles, Coffres et Poubelles ».
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Mairie de « LE MALESHERBOIS » au titre de l'année 2017.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

Retour de Mme LONGCHAMP.

❖ **AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENT.**

17-04-SOC-01 SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL « ARC-EN-CIEL ».

M. MOISY, Président du Centre Social, quitte la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (40 pour, 4 contre et 22 abstentions) :

- **APPROUVE** le versement du solde de la subvention de fonctionnement à l'Association « Arc-En- Ciel » d'un montant de 60 000 €, au titre de la subvention 2017.
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention d'objectifs et de moyens afférente dont un projet est annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget des exercices concernés.

❖ PRODUCTION D'EAU.

17-04-EAU-01 MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION DU MARCHÉ « BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE VAULUIZARD ET COUDRAY » N° 15EAU003.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la modification en cours d'exécution N° 1 du marché « Bassins d'alimentation des captages de Vauluizard et Coudray », avec l'entreprise SAFEGE parc de l'île - 15/27, rue du Port 92002 NANTERRE Cédex, annexée à la présente délibération.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget eau des exercices concernés au chapitre 20.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} Maire-Adjoint



Michel GUERIN

